

Entreprise

2^{ème} édition du dispositif
« J’entreprends à Ouistreham Riva-Bella »
Programme d’aide mis en place par la commune
pour soutenir les acteurs économiques



Afin de soutenir le développement économique et l’innovation des entreprises au sein de la commune de Ouistreham Riva-Bella, le dispositif « J’entreprends à Ouistreham Riva-Bella » a été mis en place en 2023 avec une enveloppe de 10 000 €. Vu le succès du dispositif, ce dispositif a été renouvelé. Cette enveloppe permettra de soutenir une ou plusieurs actions au sein de la commune, participant ainsi de la vitalité de notre territoire.

Pour rappel, ce dispositif d’aide est destiné à accompagner les futurs entrepreneurs ou les petites entreprises du territoire de Ouistreham Riva-Bella souhaitant créer ou développer leurs activités. En effet, soutenir les projets locaux sur l’ensemble du territoire communal, contribuer au développement de l’activité économique locale et de proximité est extrêmement important pour une station balnéaire comme Ouistreham Riva-Bella afin d’entretenir la vitalité économique de notre territoire au sein des différents pôles de la ville que sont le port, le bourg, Riva-Bella et la zone du Maresquier.

Autant d’éléments qui participent de l’attractivité de notre territoire que ce soit pour les habitants ou les estivants.

Les candidats auront jusqu’au 31 mars 2024 pour postuler. Les dossiers sont à télécharger dès à présent sur le site internet de la Ville (<https://ouistreham-rivabella.fr/>).

Le candidat doit remplir le ou les prérequis ci-dessous :

- Etre en phase de création, de reprise ou de développement d’une activité commerciale, artisanale, libérale dont le siège social se situe à Ouistreham Riva-Bella,
- Etre Indépendant ou franchisé,

- Avoir moins de 10 salariés et un chiffre d'affaires qui n'excède pas 2 millions d'euros, soit des TPE,
- Avoir leur siège social ou développer une activité à Ouistreham Riva-Bella,
- Etre à jour de leurs cotisations sociales et fiscales.

Les candidatures non éligibles :

- Les SCI
- Les entreprises de plus de 10 salariés

Dans le cas où le dossier est déclaré complet, c'est-à-dire comprenant une fiche d'inscription complétée et un business plan, le candidat sera convié à une session de présentation de son projet en présence d'un Jury composé d'élus, de membres du conseil des sages, d'anciens commerçants, des commerçants/artisans/entrepreneurs actuels de la commune entre le 17 et le 30 avril.

Les candidats seront jugés sur la pertinence et la faisabilité de leur projet sur la commune de Ouistreham Riva-Bella.

Trois acteurs économiques se partageront la somme de 10 000€ de la manière suivante : le 1^{er} prix est de 5 000€, le second de 3 000€ et la dernière marche du podium se verra attribuer la somme de 2 000€.

Le Jury se réserve le droit d'attribuer la somme de 10 000€ à un seul projet pour l'année en fonction de sa pertinence.

Contacts presse :

Martial MAUGER, Conseiller municipal délégué aux commerces et au développement économique :
06 07 06 94 43 - martial.mauger@ville-ouistreham.fr

Martine CAUX-DOUILLET, Directrice du Pôle Finances :
02 31 97 73 16 – comptabilite@ville-ouistreham.fr

Frédéric MENARD-TOMBETTE, Régisseur des droits de place :
02 31 97 73 76 - droitsdeplace@ville-ouistreham.fr

Junior BRICHART, Directeur de Cabinet du Maire :
02 31 97 73 80 / 07 62 14 22 16 - directeur.cabinet@ville-ouistreham.fr